

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° W21-637044

92599

☐ Maladie

☐ Dentaire

☐ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2616 Société : Royal Air Maroc
☐ Actif ☐ Pensionné(e) ☒ Autre : Retraite
 Nom & Prénom : BEN LOUITA Abdellatif
 Date de naissance : 9.4.60
 Adresse : 26 RUE AL BANAFAJ HAY RANA OAS
 Tél. : 06 78 78 90 46 Total des frais engagés : 560,30 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : Docteur Taoufik TAHI
 Médecine Générale
 Derb Widad Rue 11 N°377
 Hay Hassani - Casablanca
 Tél: 05 22 93 45 44 - 05 40 04 02 51
 Date de consultation : 18/10/2021
 Nom et prénom du malade : BEN LOUITA ABD-EL-ATIF
 Lien de parenté : ☒ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant
 Nature de la maladie : Allergie Rhumatisme + ASTHME
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
 Fait à : OAS Le : 18/10/21

Signature de l'adhérent(e) :

Docteur Taoufik TRIHI

Ex. Medecin Chef

Medecine Générale
Phographie



الدكتور توفيق التريفي

طبيب رئيسي سابقا

الطب العام
الفحص بالصدى

PHARMACIE HIBA
Dr. TRIHI
Hay Hassani
Casablanca
Tél: 0522 94 39 34
Fax: 0522 94 39 34

Casablanca le : 18/10/21 : الدار البيضاء في

MR BEN ZOUIA ABDELATIF

218.00

RETINE 250 N1

2B 2

58.40 x 2

delivered p 20 mg N1

45.30 x 2

VENTOLIN 20 mg N1

78.50

DYNATENS

55.40

ARG AMP

560.30

LOT : 20E023
PER: 05 2023

SURGAM 200MG
CP SEC B20

P.P.V: 55DH40



6 118000 060857

Docteur Taoufik TRIHI
Médecine Générale
Derb Widad Rue 11 N°377
Hay Hassani - Casablanca
Tél: 05 22 94 39 34 - 05 40 04 07 51

GlaxoSmithKline
Maroc
Ain El Aouda
Région de Rabat

VENTOLINE 100 mcg
Aérosol 200 doses
PPV 45,30 DH



VENTOLINE 100 mcg
Aérosol 200 doses
PPV 45,30 DH



GlaxoSmithKline
Maroc
Ain El Aouda
Région de Rabat

Solupred® 20mg



58,40

Solupred® 20mg



58,40

Dynatens[®]

Actifs naturels

Aide à dynamiser
l'organisme



15 comprimés
Voie orale

Thérapharm
LABORATOIRES

Lot : 190654
A consommer de
préférence avant le : 10/2022
PPC : 79,50 dh

Dynatens[®]
comprimé

SECRETIDE

propionate de fluticasone/
salmétérol

250 /25
microgrammes par dose

SECRETIDE

propionate de fluticasone/
salmétérol

Voie inhalée

**RESPECTER LES
DOSES PRESCRITES**

Liste I

UNIQUEMENT SUR ORDONNANCE

Titulaire / Exploitant :

Laboratoire GlaxoSmithKline

23, rue François Jacob

92500 Rueil-Malmaison

Fabricant :

Glaxo Wellcome Production

Zone Industrielle n° 2

23, rue Lavoisier

27000 Evreux - France

Lire la notice avant utilisation.

GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV : 218,00 DH



ID : 626760
6 118001 141876